

Jean d'Ormesson et Recife

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 19 mars 2010

Donc, Jean d'Ormesson, pour montrer combien la légalisation de l'avortement est un mal nécessaire, a invoqué l'affaire de Recife. Et a utilisé, une nouvelle fois, l'arme du pathos pour ridiculiser la position catholique sur l'avortement, interdit même dans les cas limite comme l'a rappelé en juillet la Congrégation pour la doctrine de la Foi. J'ai reproduit ses paroles [ici](#).

Je pensais remettre une nouvelle fois en évidence la mauvaise foi qui entoure cette affaire, et montrer les mensonges par omission auxquels s'est livré – sans doute par ignorance, c'est ce qui arrive lorsqu'on se contente des gros médias – Jean d'Ormesson. Mais le résultat de la « compassion », du pathos sans la rectitude de la pensée est manifeste dans son propos. Mgr Cardoso Sobrinho s'est rendu coupable d'un manque d'humanité à l'égard de la fillette, la même inhumanité qu'a dû affronter Simone Veil de la part des rigoristes catholiques qui ne voulaient pas de sa loi en 1974.

J'allais le faire lorsque je pris connaissance du compte-rendu de la manifestation et de la réception de Simone Veil par l'abbé Laguérie. Et là, [surprise](#). Voici ce qu'écrit l'abbé :

« Mais Jean d'Ormesson a plus d'un tour dans son sac. Il cite le cas, plus récent, de cette enfant de neuf ans, au Brésil, violée par son beau-père, (elle fait un mètre-trente et pèse trente-six kilos) qui tombe enceinte de deux jumeaux. On se souvient tous de l'affaire. Sa mère l'a fait avorter et l'évêque de Recife ne trouve rien de plus malin que de rappeler la loi de l'Eglise qui sanctionne l'avortement d'une excommunication. Jusqu'où mène la couardise ? Et de tâcher de nous émouvoir avec ça. Franchement, M. l'académicien, c'est malhonnête. D'autant que vous semblez connaître la doctrine catholique et que vous avez, avec beaucoup d'adresse, fait peser, à mi-mots, une responsabilité sur l'Eglise en la stupidité d'un seul de ses membres, fût-il évêque.

Vous avez raison de dire que c'est le beau-père qui aurait du être excommunié. Là eût été son courage. La pédophilie, incestueuse ou non, lorsqu'elle avérée, devrait faire l'objet d'une censure, de l'excommunication. Même si ce n'est pas dans le droit de l'Eglise (On devrait sérieusement y songer à Rome, par une « latae »), l'évêque a ce pouvoir dans son diocèse (par une « ferendae ») et c'est ce qu'aurait dû faire l'évêque de Recife, au lieu de se retrancher courageusement derrière le droit de l'Eglise, contre une enfant de neuf ans et sa (pauvre) mère.

Je dis pauvre mère, parce qu'elle arrive bien trop tard dans cette histoire, celle-là. La morale catholique permet d'évacuer le fruit d'un viol, considéré alors comme un injuste agresseur. Voyez les bouquins. Elle aurait évité l'avortement et devait cela à sa petite, qui en avait assez vu, non ?

La petite n'encourrait aucune excommunication, n'ayant même pas l'âge requis de quatorze ans. Non plus que la lucidité, tant pour elle que pour la mère, d'ailleurs, on le suppose.

Quant à l'ordinaire de Recife qui fait de la publicité sur une excommunication inexistante et n'excommunie point le violeur incestueux : il n'engage que lui, M. l'académicien, et sûrement pas l'Autorité qui l'a investi. Et utiliser des procédés aussi prosaïques devant trois présidents de la République, dont deux sont complices, est indigne d'un chrétien. On respecte sa mère. »

Et là, j'avoue que les bras m'en tombent un peu. M. l'abbé n'a-t-il pas pris connaissance des circonstances réelles de ce drame ? De la compassion qui a été celle du curé d'Alagoinha, d'où la fillette était originaire ? Des démarches de « travailleuses sociales » qui militent pour l'avortement légalisé au Brésil, qui ont fait pression sur la mère et sur le père légitime de l'enfant et qui en ont fait une affaire médiatique pour faire pleurer Margot ? De l'aide apportée par Mgr Cardoso Sobrinho pour aider la fillette à sauver sa vie et celle des deux jumeaux qu'elle portait, et qui avaient déjà 15 semaines ? De sa mère qui s'est mise en concubinage avec un jeune cousin deux fois plus jeune qu'elle, et qui n'a rien remarqué des viols subis de son fait par ses deux filles depuis trois ans ? De la décision de l'hôpital où la fillette était soignée de ne pas procéder à l'intervention ? Du fait que, contre la volonté expresse de son père légitime, la fillette a été enlevée et embarquée pour subir un avortement dans un autre hôpital ? Elle qui se savait enceinte, on lui a dit qu'elle était soumise à un « vermifuge »...

Cette affaire a été instrumentalisée par la presse et accueillie comme une justification inattendue par tous les groupes qui revendiquent l'avortement légal au moins dans les « cas limite », sachant très bien que c'est la voie royale pour légaliser l'avortement tout court.

Que l'Eglise puisse excommunier les violeurs d'enfant, cela n'aurait rien de choquant. De fait ils sont - en cas de pleine responsabilité - en état de péché mortel de par leur acte. Et tous savent que ce péché est grave. (Vous remarquerez tout de même que dans le droit commun de bien des pays, le viol, et même le

viol sur mineur, est moins puni que le meurtre ou l'assassinat.)

Ce que j'ai cru comprendre, c'est que l'excommunication automatique qui frappe les auteurs d'un avortement, – et donc les médecins qui ne sont pas passionnellement impliqués dans les souffrances causées par une grossesse résultant d'un viol – est destiné à faire réfléchir ceux qui envisagent de tuer de sang-froid ; et que cette excommunication a été maintenue précisément parce que le sens du péché, la conscience du mal est en notre temps largement atténué en ce qui concerne l'avortement. Alors que pour les actes pédophiles ils sont (et je ne m'en plains pas) plutôt exacerbés.

Mgr Cardoso Sobrinho n'a pas brandi l'excommunication comme une arme de haine. Il a publiquement rappelé, avant que l'avortement ne soit consommé et que le père de la fillette était désespérément à sa recherche, que la décision de la faire avorter et que la commission de l'avortement encourraient une excommunication automatique. C'est autre chose. C'est le souci des âmes. C'est la volonté de sauver trois vies. Il l'a dit (et il me l'a personnellement redit) par la suite.

On a su d'ailleurs par la suite que les médecins qui ont pratiqué l'intervention se vantaient publiquement de n'en être point du tout à leur premier avortement, et de revendiquer ce droit de vie et de mort sur les tout petits en certains cas. Les cas de « détresse », évidemment. En quoi Simone Veil a-t-elle fait autre chose ?

Je pense que l'abbé Laguérie n'a pas suivi tout cela en son temps, et c'est avec respect que je me permets de le redire ici publiquement. Il me semble que l'honneur de Mgr Cardoso Sobrinho l'exige.

Enfin j'aimerais comprendre ce que veut dire Monsieur l'abbé en disant : « La morale catholique permet d'évacuer le fruit d'un viol, considéré alors comme un injuste agresseur. » J'ai lu « les bouquins », et je n'ai jamais vu cela. Parlons-nous de la même chose ? Le « fruit » d'une relation sexuelle me semble devoir désigner l'œuf fécondé, l'embryon, le fœtus, l'enfant : un être à l'image de Dieu, malgré les circonstances dramatiques de sa conception. Mais peut-être s'agit-il de la semence masculine simplement ? Le germe, alors, et non le fruit... Mais pour que la mère intervînt, il eût fallu qu'elle le fasse dès le premier attouchement constaté. Et elle aurait pu se contenter alors de jeter à la rue son concubin.

Que l'abbé me pardonne de le contredire ainsi publiquement. Je ne le ferais pas si je n'estimais que la vérité l'exige. Je ne le ferais pas non plus si je n'attendais pas sincèrement une explication sur ce qu'il semble présenter non comme une circonstance atténuante, mais comme une justification de l'avortement, fût-il très précoce.

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits.com).